



# MAURIENNE GENEALOGIE INFOS

Novembre 1998

n° 17

## Compte rendu réunion du 2 nov

### Le dépouillement (par J.M Dufreney – suite)

1°) **Définition:** c'est le relevé systématique d'un type d'actes pour une commune (N/M/D), d'une paroisse (B/M/S) pendant une période donnée.

Le dépouillement peut être partiel ou complet (prescription sur les cent dernières années) et est déposé aux Archives Départementales et dans certaines mairies.

### 2°) Intérêts du dépouillement:

- **Lisibilité:** « voir plus clair » par rapport aux actes les plus anciens (fin du 16° et 17° siècle), par rapport au latin.

- **Rapidité des recherches:** si en généalogie ascendante, les registres d'Etat Civil sont intéressants parce qu'ils donnent une sortie chronologique, avec le dépouillement, en généalogie descendante, la reconstitution de la famille est rapide car la sortie est alphabétique.

- **Participer à une œuvre collective:** la sauvegarde de vieux documents qui ne sont plus consultables.

### 3°) Comment faire le dépouillement d'une commune ?

- manuellement: les informations recueillies peuvent ensuite être saisies sur ordinateur.

- sur ordinateur portable: la saisie des informations évite une deuxième saisie. A terme, tout dépouillement sera systématiquement informatisé pour les raisons de sorties alphabétiques.

### 4°) Où peut-il être fait ?

Le dépouillement systématiquement peut se faire:

- dans les communes
- aux archives départementales

### 5°) Comment est-il fait ?

Le relevé des informations demande un minimum de règles de présentation, la forme du document doit être cohérente, on note sous forme de tableau:

- le nom, prénom, dates de l'intéressé
- le nom, prénom, dates du conjoint
- le nom, prénom, dates des parents
- des observations concernant les personnes: paroisse d'origine; âge; nom des grands-parents; avant nom; surnom; veuvage; consanguini-

té (degré); profession; signature; parrain; marraine si filiation.

Ces éléments généalogiques peuvent permettre de poursuivre une recherche, mais aussi de faire des statistiques démographiques ou historiques.

### 6°) État actuel du dépouillement:

Des listes des communes « dépouillées » en Maurienne sont consultables au club(1). Les dépouillements sont consultables (comme il a déjà été dit) à la mairie ou aux Archives Départementales.

(1) Nous donnerons prochainement la liste de tout ce que vous pouvez consulter à notre association.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de  
MAURIENNE GÉNÉALOGIE  
Lundi 21 Décembre à 20 h 30  
Salle Polyvalente (1er étage)**

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (suite)

**Le Goitre et le Crétinisme en Maurienne.** « Le goitre est très connu puisque on le trouve dans tous les pays; mais tous les lecteurs ne savent peut-être pas ce que signifie le mot crétinisme. Il dérive de crétin, nom qu'on donne dans certaines contrées à des individus qui sont tout à fait stupides et qu'on appelle encore idiots, cageots. Le mot crétin vient lui-même de chrétien, titre qu'on donne à ces idiots parce que dit-on, ils sont incapables de commettre aucun péché ». Ainsi commence l'ouvrage de notre compatriote François Emmanuel Fodéré, dont la statue se trouve sur la place du même nom à St Jean de Maurienne. Publié en « Germinal an VIII », à Paris, il s'intitule « *traité du Goitre et du Crétinisme précédé d'un Discours sur l'influence de l'Air humide sur l'entendement humain* ».

Fodéré écrit à propos de la Maurienne: « L'observateur qui parcourt la Maurienne peut aussi bien mesurer les degrés de rapidité du courant d'eau de l'Arc par le nombre des goitreux et crétins qu'il rencontre dans les lieux habités, que par les règles d'hydrodynamique; car plus il est rapide, moins il y en a et vice versa ». Parmi ses très nombreux ouvrages Fodéré a également publié son « *traité de médecine légale et d'hygiène publique* » en 4 tomes en 1813 qui lui valut le titre de Père de la médecine légale.

P.Geneletti